

**DEPARTEMENT DE LA DROME**

**COMMUNE D'ALLAN**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 12 mars 2024**

Nombre de membres afférents : 18

En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la Convocation : 07/03/2024

Date d'affichage : 07/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le douze mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME- Laure DUCHAMP- David MAGNET- Marylin MOUTET- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Nathalie MARECHAL- Joël MALIGNIER- Daniel PEYROL

Excusés : Alexandra CHABANIS- Jean GRANGER- Céline POIRRIER- Véronique AUGIZEAU- Christophe GRANGER (pouvoir donné à Jean- Michel GAMORE)- GAUTHIER Laurent (pouvoir donné à Mylène DELORME) et Jean- Luc MONTAGNER (pouvoir donné à Joël MALIGNIER)

Mylène DELORME a été nommée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Délibération n°2024- 020 : Autorisation de signature d'une convention d'occupation du domaine public avec l'association Drömers et Candy Sound**

Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal le projet de « soirée électro » porté par les associations Drömers et Candy Sound.

La première édition avait eu lieu sur la Commune à l'été 2022 reconduite en 2023

Les organisateurs ont de nouveau sollicité la commune afin d'organiser deux nouvelles soirées les 31 mai et 1er juin 2024 de 18h00 à 01h00 au Vieil Allan. Afin de permettre, l'installation des équipements et le bon déroulement de l'évènement, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'occupation du site et notamment la cour du château et ses accès du 27/05/2024 au 03/06/2024.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de demander aux organisateurs la somme de 400 € par soirée au titre de la redevance d'occupation du domaine public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public avec les associations précitées pour le bon déroulement des deux « soirées électro »

**Mylène DELORME,**

**Yves COURBIS**

**Secrétaire de séance**

**Maire**



**POUR : 14**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**